

République française

Département de Saône-et-Loire



COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 26/03/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 11	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 13	
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE par Fatma ARDA
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Valérie GRANGER

DE_2025_007 Vote du compte de gestion 2024 - Vinzelles

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREUX Yves

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;



3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 02 avril 2025
le Maire, Yves ANDREUX.


pour le Maire,
le 1^{er} adjoint délégué,





COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 26/03/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 11	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 13	
Pour: 13	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE par Fatma ARDA
	Excusés:
	Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Valérie GRANGER

DE_2025_008 Vote du compte administratif 2024 - Vinzelles

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREUX Yves,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par ANDREUX Yves après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 400.55		331 230.07		342 630.62
Opérations exercice	364 374.73	122 021.50	556 118.71	752 048.07	920 493.44	874 069.57
Total	364 374.73	133 422.05	556 118.71	1 083 278.14	920 493.44	1 216 700.19
Résultat de clôture	230 952.68			527 159.43		296 206.75
Restes à réaliser						
Total cumulé	230 952.68			527 159.43		296 206.75
Résultat définitif	230 952.68			527 159.43		296 206.75

AGEDI
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 04/04/2025
 071-217105832-20250402-DE 2025_008-DE

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Le Maire ne prend pas part au vote, se retire et a quitté la salle de conseil. Le conseil municipal, sous la présidence de Guy RANCHIN, 1^{er} adjoint, vote à l'unanimité le compte administratif 2024.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 02 avril 2025
le Maire, Yves ANDREUX.


pour le Maire,
le 1^{er} adjoint délégué



République française

Département de Saône-et-Loire



COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 26/03/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 11	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 13	
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE par Fatma ARDA
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Valérie GRANGER

DE_2025_009 Affectation de résultat de fonctionnement - Vinzelles

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREUX Yves,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 527 159.43

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	331 230.07
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	447 442.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	195 929.36
Résultat cumulé au 31/12/2024	527 159.43
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	527 159.43
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	230 952.68
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	296 206.75
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 02 avril 2025
le Maire, Yves ANDREUX.

  pour le Maire,
le 1^{er} adjoint délégué,

République française

Département de Saône-et-Loire



COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 26/03/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 11	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 13	
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE par Fatma ARDA
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Valérie GRANGER

DE_2025_010 Vote du budget primitif 2025 - Vinzelles

La maire présente au conseil municipal le projet de budget 2025 de la commune, dont les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et d'investissement s'établissent comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 1 037 807 €
- Recettes : 1 037 807 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 844 760 €
- Recettes : 844 760 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2025.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 02 avril 2025
le Maire, Yves ANDREUX.

1  pour le Maire,
le 1^{er} adjoint délégué,





COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 26/03/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 11	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 13	
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE par Fatma ARDA
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Valérie GRANGER

DE_2025_011 Fiscalité : vote de taux des impôts directs locaux

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, le maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 10,55 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,24 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :



Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,55 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,24 %

Charge le maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 02 avril 2025
le Maire, Yves ANDREUX.


 pour le Maire,
le 1^{er} adjoint délégué,



COMMUNE DE VINZELLES

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 26/03/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX</i>
Présents : 11	Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO
Votants: 13	
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE par Fatma ARDA
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Kévin JUILLARD
	Secrétaire de séance: Valérie GRANGER

DE_2025_012 MBA : Demande d'un fonds de concours 2020-2026 "développement local" pour le projet d'aménagement de l'impasse du Bourg : gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public.

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du fonds de concours 2020-2026 de MBA « développement local » et du règlement d'intervention, le maire présente le projet d'aménagement de l'impasse du Bourg : gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 27 594 € HT + 2 625 € HT = 30 219 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet d'aménagement de l'impasse du Bourg : gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 27 594 € HT + 2 625 € HT = 30 219 € HT,

Décide de demander un fonds de concours à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement du projet d'aménagement de l'impasse du Bourg : gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public pour un montant prévisionnel du coût de

l'opération de 27 594 € HT + 2 625 € HT = 30 219 € HT à hauteur de 15 109 € HT
(soit 50% du coût total HT),

Autorise le maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,
à Vinzelles le 02 avril 2025
le Maire, Yves ANDREUX.


 pour le Maire,
le 1^{er} adjoint délégué.